

Violences intra- familiales



Définition

De quoi parle t-on ?

VIF/définitions

Violence(s) commises dans le cadre de la sphère familiale, concernent

- Le couple
- La femme et son entourage familial
- Les enfants (**par exposition** aux violences conjugales, familiales sans violences adressées en leur propre personne ou "directes" **par violences commises sur leur propre personne**)

-> Définition adoptée des VFF en France (Convention d'Istanbul ratifiée en juillet 2014 et entrée en vigueur en nov. 2014)

VIF/ Les types de violences

Physiques : coups portés directement ou indirectement par autrui physiquement ou à l'aide d'objets tiers dans l'environnement, harcèlement

Sexistes et sexuelles : humiliations, injures à caractère sexiste ou sexuel, MSF, mariage forcé, agressions sexuelles, viols et tentatives de viol

Matérielles

Administratives : rétention, chantage, privation de document administratif ou d'accès à des démarches administratives personnelles (CI, passeport, carte vitale, compte en banque ...)

Cyberviolence : actes intentionnels et répétés, insultes, humiliations, intimidations, cyberharcèlement, contrôle, surveillance, menaces par l'intermédiaire d'un moyen de communication numérique (tél, mail, réseau...)

Psychologiques

Economiques

Focus sur les enfants

Violences "directes" sur leur personne:
psychologique,
sexuelle/inceste, physique,
administrative,
économique

Violences "indirectes" par exposition aux violences conjugales / familiales

Dans tous les cas =
Enfants = victimes

Obligation de signalement

Orientation 3919/ PMI/ IP
recueil service social /
rédaction IP CRIP
/contacter-signaler Bureau
du Procureur de la
République

Conséquences sur la santé
à l'âge adulte

10 | CONSÉQUENCES DES VIOLENCES SUR LA SANTÉ DES ENFANTS

Faire prendre conscience à la victime que les enfants sont en **DANGER**.
L'exposition d'un enfant aux violences conjugales constitue une situation de **MALTRAITANCE**. Le professionnel évaluera la pertinence d'une information préoccupante et/ou d'un signalement.

0-2 ans



- Troubles du sommeil et de l'alimentation, retard staturo-pondéral
- Crises et pleurs excessifs, inattention

2-5 ans



- Plaintes somatiques, énurésie, encoprésie
- Troubles du sommeil, cauchemars
- Troubles des apprentissages : déficience des habiletés verbales et intellectuelles
- Troubles émotionnels et du comportement : hypervigilance, angoisse de séparation, colère, agressivité, destruction de biens, cruauté envers les animaux
- Troubles psychologiques : anxiété, syndrome de stress post-traumatique

5-12 ans



- Plaintes somatiques
- Sentiment d'être responsable de la violence et de devoir intervenir, crainte d'être victime de violence ou abandonné, convictions stéréotypées sur les sexes
- Troubles des apprentissages : difficultés de concentration, mauvais résultats scolaires
- Troubles émotionnels et du comportement : repli sur soi, colère, agressivité, destruction de biens, comportements de séduction, manipulation ou opposition
- Troubles psychologiques : faible estime de soi, anxiété, dépression, syndrome de stress post-traumatique

12-18 ans



- Plaintes somatiques
- Sentiment d'être responsable de la violence
- convictions stéréotypées "très affirmées" sur les sexes
- Troubles scolaires : baisse des résultats, absences, décrochage
- Troubles alimentaires
- Troubles émotionnels et du comportement : brutalité, violences envers les personnes fréquentées
- Troubles psychologiques : faible estime de soi, dépression, stress post-traumatique, idées suicidaires

VIF/Des obstacles et freins à dépister

Du côté des professionnels

- Difficulté à penser les violences, à les imaginer, à les admettre
- Histoire personnelle
- Manque de formation
- Temporalité des victimes
- Emotions générées
- Peur d'être intrusif
- Tolérance: stratégie d'évitement de dénégation et d'occultation
- Sentiment d'isolement des professionnels :
Absence de réseau

Du côté des victimes

- Loi du silence (injonction de l'agresseur)
- Anesthésie émotionnelle
- Dénî, minimisation
- Honte
- Culpabilité
- Faible estime de soi
- Emprise
- Mémoire et dissociation traumatique

VIF/Enjeu de santé publique

213 000  / an -> violences physiques et sexuelles par conjoint ou ex conjoint : V psycho? Admin?...

113 féminicides par conjoint ou ex-conjoint (2021) // 114 depuis début 2023

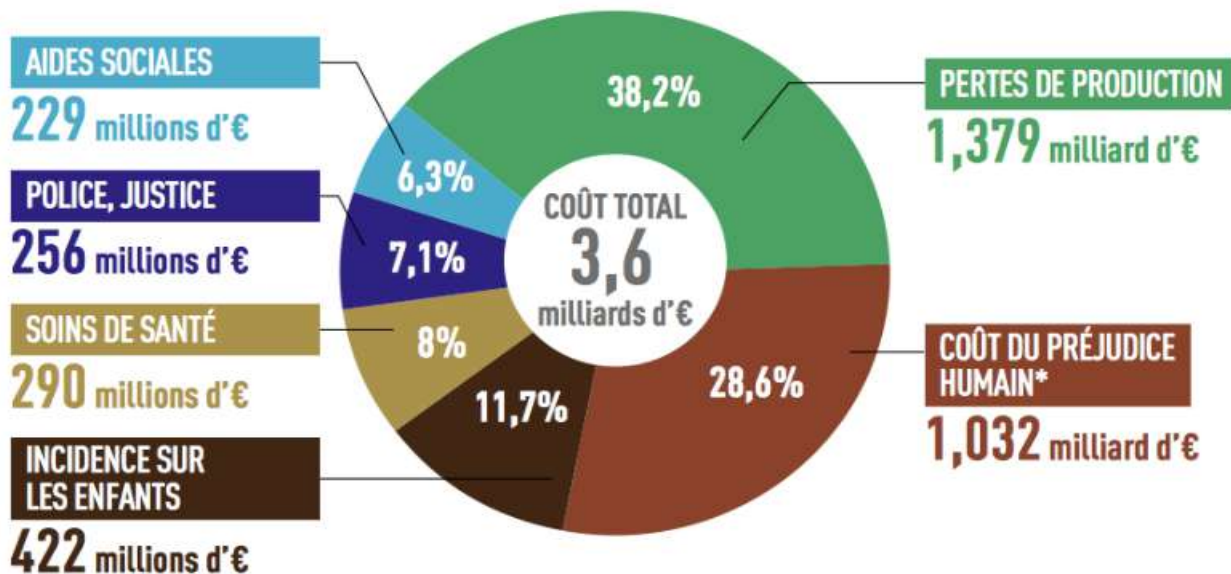
27000 enfants violences sexuelles (CIIVISE)

Estimation conséquences économiques de l'impact des violences sur la santé et la société:

∅ **9,7 Milliards d'euros** pour les violences sexuelles (CIIVISE)

∅ **3.6 Milliards d'euros annuel** pour les violences au sein du couple avec une incidence des conséquences sur les enfants estimée à 422 Millions d'euros (Etude PSYTEL 2014)

Le coût économique des violences au sein du couple (2014)



* Dont conséquences des ITT et viols.

Source : Étude relative à l'actualisation du chiffrage des répercussions économiques des violences au sein du couple et leur incidence sur les enfants en France, PSYTEL 2014.

Enjeu SP: focus situation/ personnes vulnérables



FC: 1.7 x R

Accouchement prématuré: risque > 37% si violences subies dans les 12 mois

PAG: risque > 17% d'avoir un enfant PN < à 2500g



violences "directes"

- 1 F / 5 (18 %) et 1 H sur 8 (13 %) déclarent en avoir subi < 18 ans (enquête VIRAGE 2015)

Violences "indirectes"

- nouveau-nés dont mère a été victime = 30% de risque en plus de nécessiter soins intensifs



80% F en situation de handicap = victimes

4x + risques de subir des violences sexuelles

VIF -> Nécessité de questionner et dépister

- Demande des victimes / verbalisation spontanée difficile
- Composante anamnèse ESSENTIELLE au même titre que des ATCD médicaux, gynéco, familiaux à risque ou impactant bon déroulement période périnatale, néonatale et infantile
- Violences ATCD ou actuelles = patientes avec sur-risques de pathologies gravidiques, génésiques, psychiques // Nouveau-né/nourissons avec sur risques de troubles ou patho neuro développement / psycho moteur / psycho sociale à court, moyen et long terme
- Réduire la tolérance des femmes

Signes d'alerte

Consultations fréquentes,
retards, oublis de RDV,
absences injustifiées

Partenaire accompagnant
trop impliqué, qui répond
à la place du partenaire,
minimise les symptômes

Comportements
inhabituels

Langage non verbal

Environnement de la
patiente

Situations qui nous
amènent dans une
posture que nous ne
prenons pas
habituellement

! Personne vulnérable:
femmes enceintes,
mineurs, personnes
âgées, personne en
situation d'handicap!

VIF/ Outils de dépistage: entretien et observation

Qui aborde ?

Raisonnement clinique approche holistique médico psycho sociale

Posture professionnelle:

Langage psychocorporel du patient et du soignant: émotion / discordance

Croire

Prendre position contre les violences

Environnement du patient: état du logement, présence de tiers/objets

Empathie/ Montrer de la sollicitude & exprimer son soutien

=>Penser adaptation de l'accueil & outils pour tous (traduction, FALC, braille...) = importance du réseau

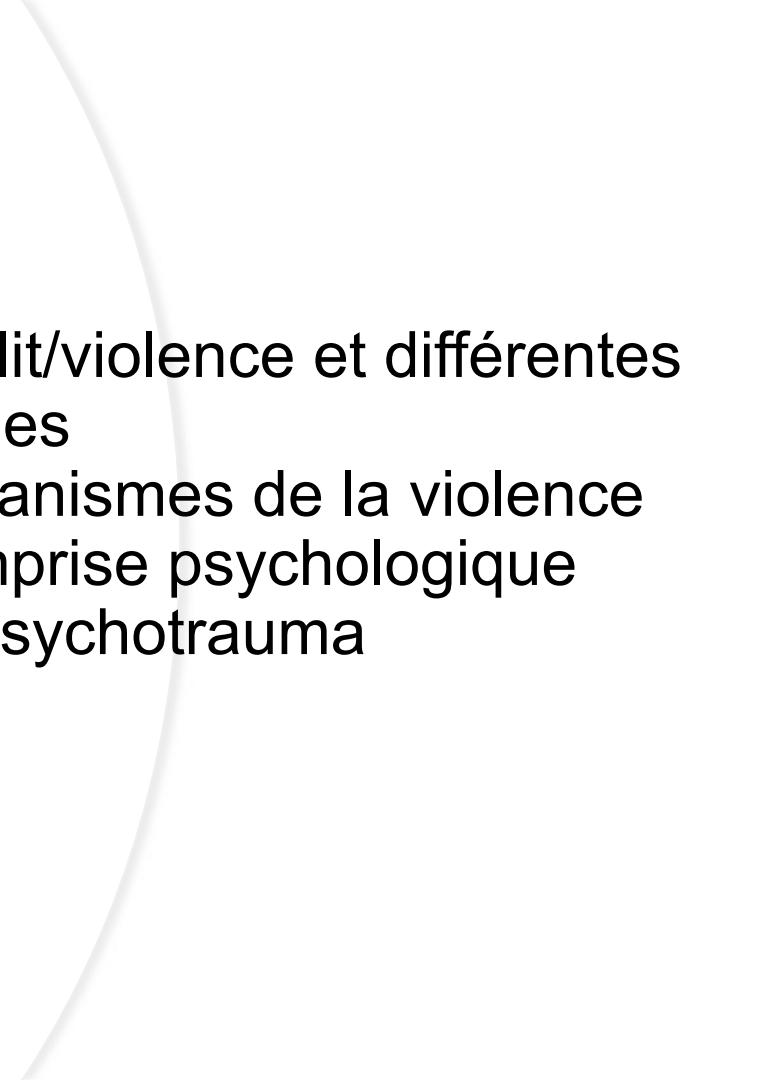
Ecoute active

Entretien motivationnel

3/ Notions communes



2- Notions communes

- conflit/violence et différentes formes
 - Mécanismes de la violence
 - L'emprise psychologique
 - Le psychotrauma
- 

VIF/ Quelques chiffres

1 femme sur 6 fait son entrée dans la sexualité par un rapport non consenti et désiré

1 victime sur 4 n'en n'a jamais parlé

1 femme sur 10 vit de la violence conjugale

40% des violences démarrent à la première grossesse

La violence c'est quoi ?

Différence entre :

➤ Le conflit

Opposition entre 2 personnes avec des idées et opinions divergents,
Il peut être agressif et violent

Chacun exprime dans un **rapport d'égalité**

➤ La violence conjugale

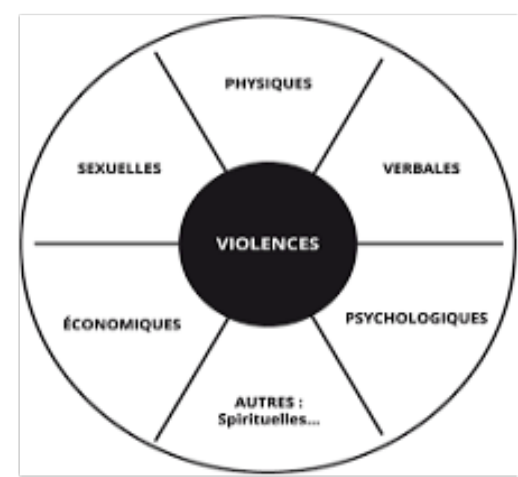
Utilisation intentionnelle de sa force physique ou mentale pour contraindre, dominer, tuer détruire ou endommager

Dans un **climat de tension** avec une **victime sous emprise**

Un **rapport de domination** est installé, la victime est rabaissée

Elle est punie par la loi

Les différentes formes de violence :



<https://dedicviolence.fr/p/l'essentiel-a-connaître-sur-les-violences-conjugales>

Le phénomène d'emprise



- 1/ séduction
- 2 / manipulation

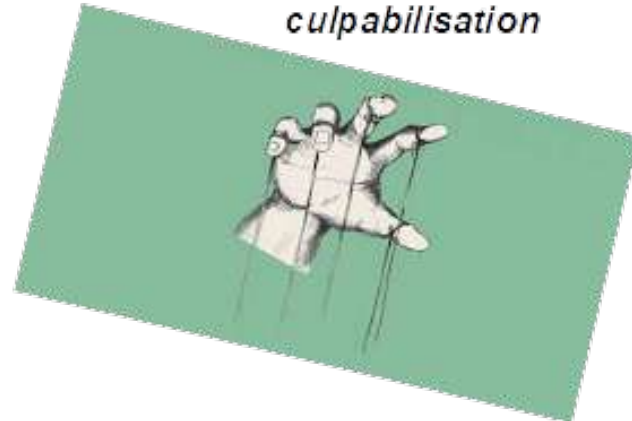
L'auteur instaure la peur autour de sa victime

Isolement

Humiliation

Dévalorisation

culpabilisation



L'emprise psychologique

L'emprise psychologique est un processus de manipulation (psychologique, physique, financière, sexuelle, etc.) qu'un individu va mettre en oeuvre pour prendre le pouvoir sur une autre personne.

L'auteur passe par 4 différentes étapes successives pour créer l'emprise.



Questionnaire :
Repérage de l'emprise

http://www.justice.gouv.fr/art_pix/vademecum_final_3.pdf#page=14

La relation d'emprise

PAROLES DE LA VICTIME

STRATÉGIES DE L'AUTEUR DE VIOLENCES

- Je suis seul(e) et sans contact avec ma famille, mes amis
- Il/elle m'appelle constamment pour savoir où je suis

ISOLE
SURVEILLE
CONTRÔLE

- Je suis nul(le)
- J'ai honte
- Je ne vauds rien
- Il/elle m'insulte et me rabaisse quotidiennement

DÉVALORISE
HUMILIE
RABASSE
DÉSTRUCTURE

- Personne ne me croira
- Il/elle est toujours prévenant à l'extérieur, prêt à rendre service, très apprécié(e)
- Je ne peux jamais faire mes propres choix (travail, achat, sortie...)

MANIPULE
INSÉCURISE
TERRORISE
TOUT-PUISSANT

- Il/elle me dit que :
- Si j'ai fait ça, c'est parce que tu m'as poussé à bout
- Je l'ai provoqué
- Il/elle n'a rien fait et ce n'est pas grave

CULPABILISE
SE DÉRESPONSABILISE
SE VICTIMISE
MINIMISE

Le cycle de la violence

1



« Il arrive malheureusement que l'amour au quotidien prenne le masque hideux de la violence au sein du couple »

Laurent BONIOL, livre « Maltraitance et violences »

(2004 éd. MASSON)

Le psychotraumatisme

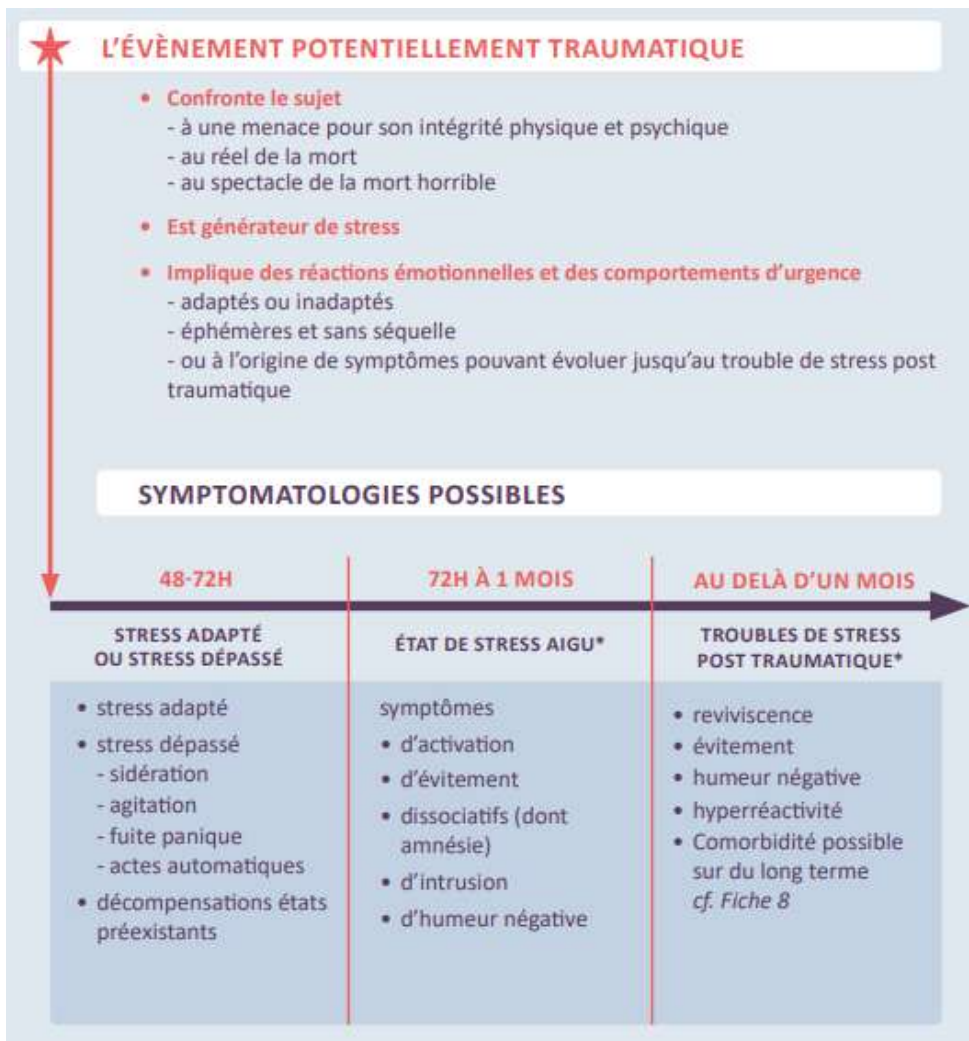
La **violence** a un pouvoir de **sidération** qui désactive les fonctions supérieures de la victime, l'expose à un stress dépassé entraînant le déclenchement de mécanismes neuro-biologiques de survie pour échapper à un risque vital cardiovasculaire et neurologique (Nemeroff, 2009).

Ces mécanismes s'apparentent à une disjonction des circuits émotionnels et de la mémoire avec la mise en place d'une **dissociation traumatique** et d'une **mémoire traumatique**. La victime doit alors composer avec cet état de dissociation traumatique qui l'anesthésie émotionnellement et une mémoire traumatique qui lui fait revivre de façon incontrôlée les violences à l'identique comme une machine à remonter le temps.

Ces troubles vont générer chez la victime un état de **désorganisation psychique**, de **dépersonnalisation**, de doute et de confusion qui annihile sa volonté et qui permet au conjoint violent de mettre en place une **emprise**, de la manipuler et de lui dicter des émotions, de lui imposer des pensées et un rôle dans sa mise en scène.

Cette emprise, véritable colonisation des processus psychiques et émotionnels par des violences répétées le plus souvent sur de nombreuses années, est un formidable **outil de soumission**.

Dre Muriel Salmona, 2016



3- Repérage

VIF/ Le repérage systématique précoce

Toutes les femmes, quel que soit leur statut socio-économique, leur âge, leur orientation sexuelle, leur état de santé, leur handicap peuvent être concernées

HAS 2019

Entretien seul avec la victime

Qui ?

- Pas de profil type de victime, concerne tous les milieux culturels et sociaux
- Pas de symptomatologie spécifique

Quand ?

- Intégrer le questionnement dans l'anamnèse
- **Repérage systématique** lors d'une grossesse, d'une hospitalisation, de consultations à répétition et dans les situations de handicap
- Face à des **signes d'alerte**

Comment ?

- Assurer la confidentialité
- Créer un climat sécurisant, bienveillant et empathique
- Questionner clairement et sans préjugés sur l'existence des traumatismes vécus et/ou actuels.

Ex : Avez-vous déjà subi ou été témoin de violences dans votre vie ?

ÉCOUTER ET CROIRE LA VICTIME, REFORMULER SES PROPOS

Les signes d'alerte

• Troubles physiques

Blessures, traumatismes inexpliqués, répétés, douleurs chroniques, asthénie, maladies chroniques déséquilibrées.

• Plaintes récurrentes

Symptômes physiques chroniques inexpliqués et multiples.

• Facteurs de risques ou facteurs aggravants

Antécédent de violences familiales dans l'enfance, séparation récente, grossesse, isolement, handicap.

• Santé sexuelle et reproductive

Grossesses non désirées, IVG, IST répétées, dyspareunies, fausses couches, métrorragies, manques de soins prénataux.

• Troubles psychiques

Dépression, état de stress post traumatique, anxiété, trouble du sommeil, idées et tentatives de suicide, addictions, troubles du comportement alimentaire.

• Comportement inadapté

De la victime : consultations fréquentes, retard ou oublis de RDV, problèmes d'observance, incohérence dans le récit.

Du/de la partenaire : omniprésent, intrusif, agressif.

Des enfants : repli sur soi ou hyperactivité, troubles alimentaires, troubles du sommeil, douleurs répétées, rupture scolaire, actes délictueux, mise en péril de soi.

Le repérage durant une grossesse doit débuter lors de la première visite prénatale et se poursuivre systématiquement même en l'absence d'alerte, de façon répétée

HAS 2019

LVIF/es outils du repérage

“J’ai suivi des femmes qui avaient ce type de (plaintes, symptômes, comportements), parfois c’était lié à du stress, des tensions, des agressions ou de la violence à la maison. **Comment est-ce que cela se passe pour vous à la maison actuellement ?**”

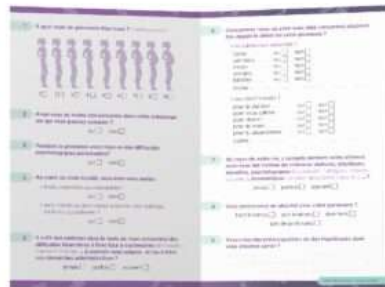
“Vous êtes-vous déjà **sentie humiliée** par votre partenaire ?”

“ Avez vous **peur de votre compagnon** quand vous vous disputez avec lui”

“ Avez-vous **peur pour vos enfant ?**”



Outil d'aide au repérage des violences conjugales HAS



L'auto-questionnaire Bien Naître en Nouvelle-Aquitaine RPNA

- 7 **Au cours de votre vie, y compris pendant votre enfance, avez-vous été victime de violences verbales, physiques, sexuelles, psychologiques** (harcèlement, humiliation, menace, contrôle...), **économiques** (privation des papiers, d'argent...) ... ?
jamais parfois souvent
- 8 **Vous sentez-vous en sécurité avec votre partenaire ?**
tout le temps pas toujours rarement
pas de partenaire
- 9 **Avez-vous des préoccupations ou des inquiétudes dont vous aimeriez parler ?**

Les outils du repérage

Livret Outils de sensibilisation-violences conjugales-professionnels face aux victimes RPNA



21 | SUIS-JE CONCERNÉE PAR LA VIOLENCE CONJUGALE COMME 1 FEMME SUR 10 ?

	OUI	NON
"Je n'aime pas que tu fréquentes tes collègues de travail"		
"Si tu m'aimes, ne va pas à ton rendez-vous"		
Il/elle décide comment je dois m'habiller		
Il/elle me donne des ordres		
Il/elle me rabaisse, dit que je ne suis bon(ne) à rien		
Il/elle m'insulte ou crie après moi		
Il/elle prend tout ce que je gagne		
Il/elle m'interdit de travailler		
Il/elle veut toujours savoir où et avec qui je suis		
Il/elle m'empêche de voir mes proches		
Il/elle m'interdit de sortir seu(e)		
Il/elle m'enferme à la maison		
Il/elle me dit que si je pars, il/elle se suicide		
Il/elle menace de me frapper ou de me tuer		
Il/elle frappe dans les murs, dans les portes		
Il/elle casse des objets de la maison, détruit mes affaires		
Il/elle me secoue ou me pousse brutalement		
Il/elle me gifle, me pince, me tord le bras		
Il/elle me donne des coups de poing, des coups de pied		
Il/elle me force à avoir des rapports sexuels quand je ne le souhaite pas		
Il/elle me contraint à des pratiques sexuelles qui m'humilient		

Violentomètre Centre Hubertine Auclert



Flyers Violences entre partenaires intimes RPNA



SUIS-JE CONCERNÉE PAR LA VIOLENCE CONJUGALE COMME 1 FEMME SUR 10 ?

Quelqu'un que tu connais t'a menacé de tuer	<input type="checkbox"/>
"Si tu m'aimes, ne va pas à ton rendez-vous"	<input type="checkbox"/>
Il/elle décide comment je dois m'habiller	<input type="checkbox"/>
Il/elle me donne des ordres	<input type="checkbox"/>
Il/elle me rabaisse, dit que je ne suis bon(ne) à rien	<input type="checkbox"/>
Il/elle m'insulte ou crie après moi	<input type="checkbox"/>
Il/elle prend tout ce que je gagne	<input type="checkbox"/>
Il/elle m'interdit de travailler	<input type="checkbox"/>
Il/elle veut toujours savoir où et avec qui je suis	<input type="checkbox"/>
Il/elle m'empêche de voir mes proches	<input type="checkbox"/>
Il/elle m'interdit de sortir seu(e)	<input type="checkbox"/>
Il/elle m'enferme à la maison	<input type="checkbox"/>
Il/elle me dit que si je pars, il/elle se suicide	<input type="checkbox"/>
Il/elle menace de me frapper ou de me tuer	<input type="checkbox"/>
Il/elle frappe dans les murs, dans les portes	<input type="checkbox"/>
Il/elle casse des objets de la maison, détruit mes affaires	<input type="checkbox"/>
Il/elle me secoue ou me pousse brutalement	<input type="checkbox"/>
Il/elle me gifle, me pince, me tord le bras	<input type="checkbox"/>
Il/elle me donne des coups de poing, des coups de pied	<input type="checkbox"/>
Il/elle me force à avoir des rapports sexuels quand je ne le souhaite pas	<input type="checkbox"/>
Il/elle me contraint à des pratiques sexuelles qui m'humilient	<input type="checkbox"/>

Si vous avez répondu OUI à une ou plusieurs de ces questions, vous êtes concernée par la violence conjugale.

Les formations

DU Prise en charge des victimes de violences

CERFAPS/ Université de Bordeaux

Module 1: Introduction à la victimologie

Module 2: Clinique de la victimologie

Module 3: Prise en charge des victimes, rôle des professionnels

MOOC « Les professionnels de santé acteurs de la protection de l'enfance »

Département de la Gironde/ ODPE/ CDEF

Comment prévenir ou détecter les situations de bébés secoués ? De violences conjugales ? De harcèlement scolaire ?

Comment détecter les violences sexuelles, physiques, psychologiques ?

Quel travail avec les parents ?

Comment distinguer des actes médicaux usuels et non usuels ?

Quels actes médicaux nécessitent l'accord d'un ou de deux parents ? De l'enfant ?

Dans quelle situation un professionnel de santé peut/doit-il lever le secret professionnel ?

Quelles sont les missions de la police, de la gendarmerie, du juge dans des situations dans lesquelles la santé de l'enfant est mise à mal ?

Formation et sensibilisations Catherine

VICT'AID

Formations violences / Vie affective / Violences / Enfants victimes de violences

CACIS

Formation EPP-EPNP-Travail en réseau disponible 2024

RPNA

Attitude du professionnel

Travail en réseau



La pluridisciplinarité et la transversalité (Ville-PMI-Hôpital) permettent le partage de différents points de vue et expertise à l'origine de l'élaboration d'un Parcours Personnalisé de Soins (PPS)

L'adhésion de la femme enceinte est primordiale pour un parcours personnalisé de soins efficient (sauf cas danger imminent)

La cohérence des équipes est thérapeutique pour les familles

4- Attitude professionnelle et diagnostic

EMPRISE

CYCLE DE LA VIOLENCE CONJUGALE

Dans une relation marquée par la violence, les échanges entre les conjoints suivent un cycle qui est mis en place et orchestré par l'agresseur. Ce cycle se répète plusieurs fois et s'accélère avec le temps.

1 TENSION

L'agresseur a des accès de colère, menace l'autre du regard, fait peser de lourds silences. La victime s'inquiète, fait attention à ses gestes et paroles.



2 CRISE

L'agresseur violence l'autre sur les plans verbal, psychologique, sexuel ou économique. La victime se sent humiliée, triste, a le sentiment que la situation est injuste.



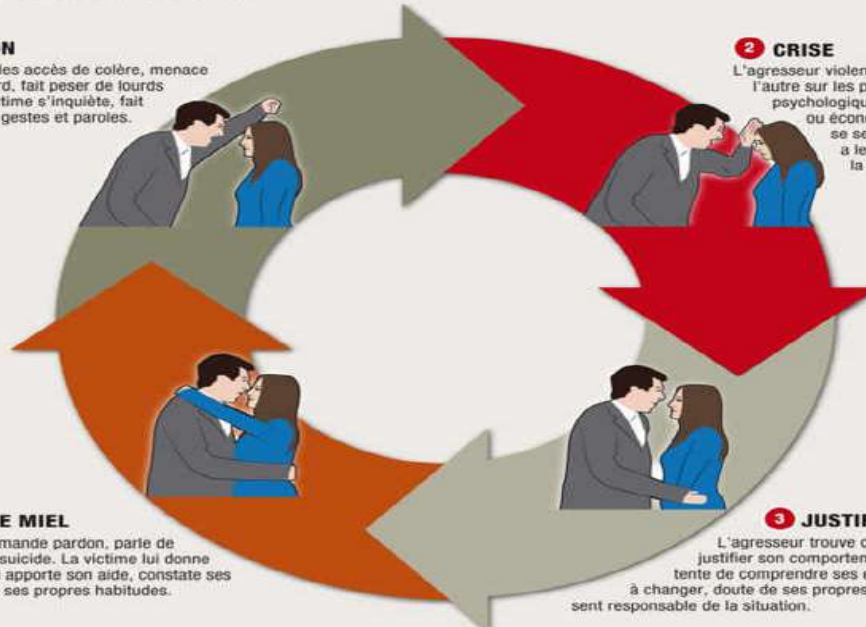
4 LUNE DE MIEL

L'agresseur demande pardon, parle de thérapie ou de suicide. La victime lui donne une chance, lui apporte son aide, constate ses efforts, change ses propres habitudes.



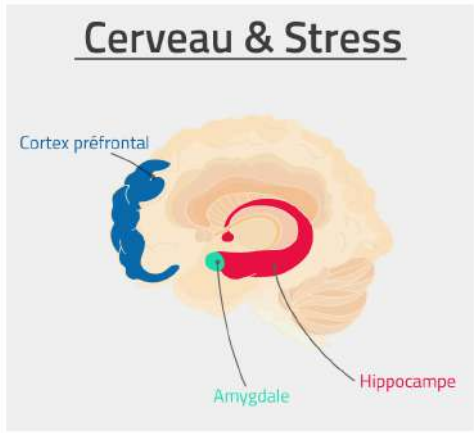
3 JUSTIFICATION

L'agresseur trouve des excuses pour justifier son comportement. La victime tente de comprendre ses explications, l'aide à changer, doute de ses propres perceptions, se sent responsable de la situation.



SIDERATION

DISSOCIATION
TRAUMATIQUE



MÉMOIRE
TRAUMATIQUE

AMYGDALES
(ADRENALINE/CORTISOL)

HIPPOCAMPE
(KETAMINE/MORPHINE)

E
M
P
R
I
S
E

VIF/ Psychotraumatisme

- **Méconnaissance de leur impact psychique :**
 - Fréquente amnésie dissociative de l'agression totale ou partielle
 - Sentiment d'irréalité de l'agression
 - Anesthésie émotionnelle
 - Sentiment d'avoir été spectatrice de la scène violente
 - Conduites d'évitement +++
 - Eviter d'en parler, d'y penser ...
 - Sentiment de honte et de culpabilité

VIF/ Les attitudes à privilégier



Créer ou recréer du lien



Contenir les angoisses (l'attente renvoie au vide du trauma)



Eviter les répétitions des faits (« dire c'est revivre »)



Laisser le choix des examens médicaux



Ne pas juger l'auteur des faits, Reposer le cadre légal par rapport à ces violences permet de légitimer la démarche de la victime



Orienter les victimes vers différents professionnels adéquats (asso, juristes, AS, psy...)

« Je suis médecin, je vous considère comme une victime »

Respecter le temps et la parole de la victime

Nous ne sommes pas là pour juger

Ce n'est pas parce qu'on les reçoit qu'elles doivent aller obligatoirement porter plainte (dissociation → le bon moment)

- Le médecin ne participe pas à la recherche de la vérité judiciaire. Il ne s'agit pas de constituer des preuves dans l'optique d'un procès répressif, mais, de donner des indices pour qu'une évaluation croisée de la situation soit réalisée et que les secours les plus adaptés soient mobilisés.
- Écouter et accompagner toujours, aider souvent, assister parfois
- Éviter le terme « je comprend ». On ne peut pas comprendre, les situations sont toujours complexes. Préférer : « je l'entend ».

VIF/Signalement et secret médical

Secret médical : CD art. 4 et CP art. 226-13 : secret absolu

Dérogation : CD art. 44 et CP art. 226-14

L'art. 434-3 du CP prévoit que « toute personne ayant eu connaissance de privation, de mauvais traitement ou d'atteinte sexuelle infligés à un mineur de 15 ans, s'expose à des sanctions pénales s'il n'en informe pas les autorités judiciaires ou administratives ».

S.P : L'art. 226-13 du CP prévoit que la révélation d'une info à caractère secret par une personne qui en ait dépositaire est puni d'un emprisonnement de 1 an et de 15 000 euros d'amende

VIF/Signalement et secret médical

- Le professionnel est tenu au secret prof. qui transmet une IP ou qui signale aux autorités compétentes en respectant les conditions posées par la loi, ne peut faire l'objet d'aucune sanction disciplinaire. C'est la levée du SP.
- Le rôle du médecin est de protéger, ce n'est pas de chercher l'auteur.
- Art. 226-14 : pas de poursuite pénale quand on dénonce avec quasi certitude crimes ou délits sur mineur et pour majeur en respectant la dérogation au SP
- Retenir : obligation de porter secours

5- Orientation

Ne restez pas seul(e) !

**RESPECTER LE CHOIX ET LA TEMPORALITÉ DE LA VICTIME
TRAVAILLER EN RÉSEAU
S'ASSURER DU SUIVI DE LA VICTIME**

ALERTER ET PROTÉGER*



- En fonction de la vulnérabilité de la victime
- En fonction de la gravité des faits
(*voir fiche 16)

SOIGNER



- Traiter les troubles somatiques et psychologiques
- Examens complémentaires si besoin

INFORMER



- La loi interdit la violence
- Droit de porter plainte
- La responsabilité unique de l'auteur
- Les mécanismes de la violence
- Les conséquences sur la santé et sur les enfants
- Les aides judiciaires, associatives, sanitaires

CONSTITUER UN DOSSIER EXPLOITABLE



- Établir systématiquement le certificat médical de constatation, déterminer ITT si possible (voir fiche 18)
- Arrêt de travail
- Attestation professionnelle

CONSEILLER UN PLAN DE SÉCURITÉ



- Identifier les lieux et les personnes ressources
- Mettre en sécurité les documents importants
- Préparer un sac avec des vêtements et de l'argent
- Apprendre aux enfants à se mettre en sécurité (pièce, voisins) et les numéros d'urgence

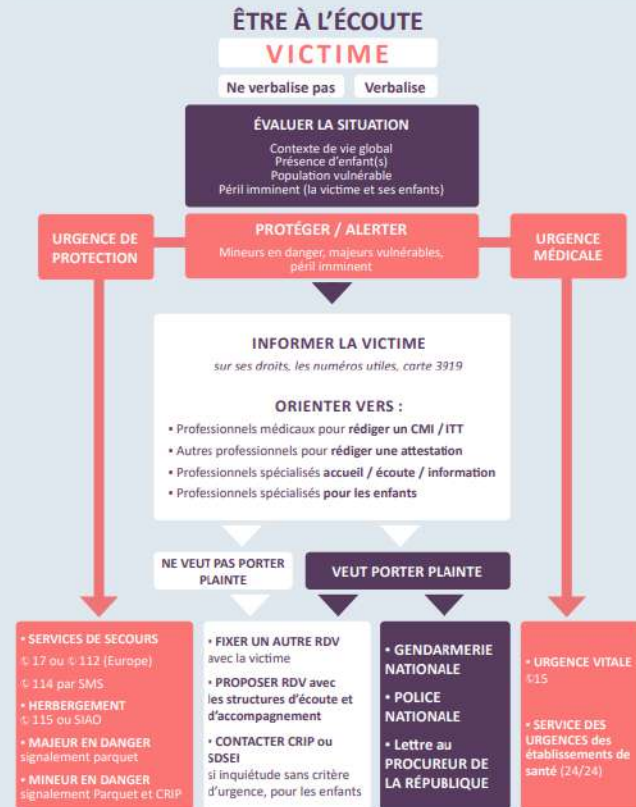
ORIENTER



- Remettre les numéros utiles (carte 3919)
- Urgences des établissements de santé
- Police/gendarmerie pour dépôt de plainte
- Prise en charge médico-psycho-sociale adaptée par des professionnels spécialisés
- Structures et associations spécialisées dans l'aide et l'écoute aux victimes, conseils juridiques, prise en charge adaptée

19

ORIENTATION DES VICTIMES DE VIOLENCES PSYCHIQUES ET/OU PHYSIQUES



Numéros utiles et contacts fiche 20

Ressources pour les victimes

20 | NUMÉROS UTILES TERRITOIRE LOCAL GIRONDE



POUR PORTER PLAINTE, SIGNALER ET ALERTER

Tout commissariat de police ou gendarmerie nationale ☎ 17 police ☎ 114 SMS ☎ 112
Procureur de la République ☎ 05 47 33 90 00
CRIP Cellule de Recueil des Informations Préoccupantes Gironde, Service Enfance et Famille ☎ 05 56 99 33 33 - crip33@gironde.fr
Maisons du département des solidarités, Conseil départemental (54 en Gironde) ☎ 05 56 99 33 33 - <https://www.gironde.fr/fr/traitez-vo-maison-du-departement-des-solidarites-la-plus-proche-de-chez-vous>

POUR L'HÉBERGEMENT

Samsu Social ☎ 115
SIAO Service Intégré d'Accueil et d'Orientation ☎ 05 40 54 55 00 - siaogironde@caio-bordeaux.fr
APAFED Association Pour l'Accueil des Femmes En Difficultés ☎ 05 56 40 93 66
CCAS Centre Communal d'Action Sociale Bordeaux ☎ 05 57 85 39 39

ACCUEIL - ÉCOUTE - ACCOMPAGNEMENT PAR DES PROFESSIONNELS

Numéro d'appel national (anonyme) ☎ 39 19
Enfance en danger ☎ 119
SOS violés femmes info ☎ 0 800 05 95 95
Écoute violences conjugales ☎ 0 800 30 030
CAJVA Centre d'Accueil en Urgence des Victimes d'Aggression (Bordeaux) ☎ 05 56 79 87 77
UVIC Unité de Victimologie (Auchan) ☎ 05 57 52 92 77
UMI Unité Médico-Légale (Libourne) ☎ 05 57 55 17 00

POUR LES QUESTIONS LIÉES À LA VIE AFFECTIVE ET À LA SEXUALITÉ

Association du Planning familial ☎ 05 56 44 00 04 ou 0 800 08 11 11 (n° vert national) <https://tonplanatoir.fr/tchat>
planningfamilial33@gmail.com
CPEF Centre de Planification et d'Éducation Familiale ☎ 05 56 99 33 33 - cpes-das@gironde.fr
<https://www.gironde.fr/acteurs-jeunesse/les-ressources/centres-de-planification-et-education-familiale>
CIDFF Centre d'Information sur les Droits des Femmes et des Familles ☎ 05 56 44 30 30

POUR LE SOUTIEN PSYCHOLOGIQUE

Centre médico-psychologique de secteur Psychologues et psychiatres libéraux Lien arnell.fr
EPH Équipe Psychiatrique d'Intervention et de Crise ☎ 05 56 56 67 33
SECOP Service d'Évaluation de Crise et d'Orientation Psychiatrique ☎ 05 56 56 35 50
CAP'LIB Centre d'Aide Psychologique Libourne ☎ 05 57 55 34 55

POUR LES QUESTIONS JURIDIQUES

CIDFF Centre d'Information sur les Droits des Femmes et des Familles Gironde ☎ 05 56 44 30 30
CDAD Conseil Départemental de l'Accès au Droit ☎ 05 47 33 91 17 - cdad-gironde@justice.fr

POUR L'ACCOMPAGNEMENT SOCIAL DES VICTIMES

ASSOCIATION VICTAID Accompagnement juridique, psy, social de la procédure pénale ☎ 06 17 45 52 47 ou 05 56 01 28 69
victaid@institut-don-bosco.fr

ASSOCIATIONS SUR LE TERRITOIRE

CACIS Centre Accueil Consultation Information Sexualité ☎ 05 56 39 11 69
LA MAISON DES FEMMES - Pessac Permanence d'accueil violences ☎ 05 56 51 30 95 - maison.des.femmes@wanadoo.fr
INSTITUT DON BOSCO (victaid) ☎ 05 56 01 28 69 - victaid@institut-don-bosco.fr
APAFED Association Pour l'Accueil des Femmes En Difficulté ☎ 05 56 40 93 66 - asso.apafed@wanadoo.fr
LA MAISON DE SINDRE - Pessac ☎ 05 56 15 25 60 ou 06 59 39 13 27
AGRIR CONTRE LES VIOLENCES FAITES AUX FEMMES-ACV2F (Medoc) Saint-Vivien-de-Médoc ☎ 06 70 72 30 51
SOLIDARITÉ FEMMES BASSIN-SFB (Bassin d'Arcachon) Arcachon ☎ 05 57 17 55 62 ou 06 89 61 49 10
LA MAISON D'ELLA Bordeaux ☎ 05 57 09 25 77 ou 06 31 05 85 78

Ressources pour les auteurs

VIOLENTOMÈTRE	
CAUSES	CONSÉQUENCES
Une relation est saine si...	Vous avez confiance l'un en l'autre dans toutes les situations. Vous êtes toujours attentif(e) à votre partenaire et à ses besoins. Chacun est toujours l'égal de l'autre. Aucun n'a le dessus. En cas de dispute, chacun exprime son point de vue. Vous êtes épanouie(e) dans votre domaine professionnel. Son avis compte souvent pour vous.
	Vous êtes sujet à des addictions (alcool, stupéfiants). Vous avez souvent des propos dégradants ou humiliants à son égard. Vous avez connu un contexte familial violent. Vous cassez fréquemment des objets. Vous êtes souvent de mauvaise humeur. Vous criez régulièrement.
	Vous avez perdu votre travail, êtes endetté(e). Vous priviez la personne de son argent, de ses papiers, etc... Vous n'arrivez pas à contrôler vos émotions. Vous contrôlez toujours ce qu'il ou elle fait. Tout ce que fait votre partenaire vous agace. Très souvent vous empêchez votre partenaire de parler. L'arrivée de votre enfant a perturbé l'équilibre dans votre couple. Vous lancez des objets sur votre partenaire. Les paroles de votre partenaire vous sont trop douloureuses. Vous menaciez, vous insultez ou vous avez déjà frappé votre partenaire.
Prendre du recul si...	
Demandez de l'aide si...	

Suis-je violent (e)?

CONTACTS UTILES

FNACAV

Numéro national écoute orientation des auteur(e)s de violences conjugales

- 08 019 019 11

CPCA Nouvelle-Aquitaine

Centre de prise en charge des auteurs de violences conjugales

- 09 77 38 98 70

UMPJ 33

Unité Médico-Psychologique Judiciaire

- 05 56 56 39 33

NUMÉROS D'URGENCE



VICT' AID
Aide aux victimes
INSTITUT DOW WINDAC

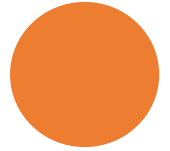


- Partagez la situation complexe dans le respect du cadre légal du secret médical et professionnel applicable à la situation :

-> association, collègue/hiérarchie, PMI, STAFF MPS, RCP, bureau du Procureur

- Se construire son réseau de territoire: associatif, médical, juridique, social
- Se former (formation courte par Association, DPC – MOOC / DIU / Journée réseau périnatal...)

A quand des espaces de réflexions et de coordination pluridisciplinaires par une approche globale médico-psycho-sociale pour aborder ces situations... ?





- Se rapprocher d'une association d'aide aux victimes pour avis ou orientation, échange et guidance professionnelle



Evaluer le danger immédiat = échelle de gravité / personne vulnérable

- Rédaction certificat médical violence
- Rédaction signalement CRIP A (**05 56 99 33 33**, en demandant la CRIPA ou adulte-vulnerable@gironde.fr) ou CRIP (selon si présence enfant(s) ou non) crip33@gironde.fr



- Copie documents administratifs + ouvrir un compte en banque à son nom

- Possibilité patiente de se rapprocher du JAF, bureau du procureur ou avocat pour demander une ordonnance de protection (sans dépôt de plainte préalable)



Contacts utiles: nationaux à donner aux patientes



En cas d'urgence

- Police / gendarmerie : **17**
- SAMU / pompiers : **15 ou 18**
- Numéro européen unique qui rassemble les numéros d'urgence : **112**
- **Numéro d'urgence par Visio, tchat, sms ou fax : 114**
- Service national d'accueil téléphonique pour l'enfance en danger : **119**
- Hébergement d'urgence : **115**

VIF/Contacts utiles: nationaux

- Collectif Feministe Contre le Viol (CFCV) 0800 05 95 95
- France Victimes 116006
- Violence femme info 3919

- En ligne: Signaler une violence conjugale, sexuelle ou sexiste
<https://www.service-public.fr/cmi>

Contacts utiles

= des ressources par territoires selon contexte

Bordeaux

- Centre Accueil Consultation Information Sexualité CACIS
 - 0556391169
- Maison d'Ella
 - 0557092577
- Maison des Femmes
 - 27 cours Alsace et Lorraine 33000 BORDEAUX
 - [05.56.51.30.95 /
maison.des.femmes@wanadoo.fr](mailto:05.56.51.30.95@wanadoo.fr)
- Les Orchidées Rouges
 - 05 57 34 92 37
- Planning Familial 33
 - 05 56 44 00 04
 - planningfamilial33@gmail.com
- Centre d'Information sur le Droit des Femmes et des Familles (CIDFF)
 - 05 56 44 30 30

Pessac

- La maison de Simone
 - 05 56 15 25 60
 - 06 59 39 13 27

Rive Droite

- Cenon
 - Association pour l'Accueil des Femmes en Difficultés (APAFED)
 - 05 56 40 93 [66](mailto:66@apafed.fr)
/contact[@apafed.fr](mailto:66@apafed.fr)
- CIDFF
 - **Bassens**
 - Plateforme des services publics -
19 avenue Jean Jaurès (**1er lundi**
, 14h à 17H,s/ RDV au 05 57 80
81 57)
 - **Lormont**
 - Maison de la justice et du droit
des Hauts de Garonne - 45
avenue de la Libération
(mercredis après-midi **S/ RDV 05**
57 77 74 60)

Bassin d'Arcachon

- Solidarité Femmes Bassin – SFB (Audenge)
 - 05 57 17 55 62
 - 06 89 61 49 10
- CIDFF
 - BIGANOS
 - 54 avenue de la Libération (2ème et 4ème lundis du mois (14h à 17h (s/ RDV: 05 54 63 00 14)
 - LA TESTE DE BUCH
 - Point- Justice COBAS, 84 avenue Charles de Gaulle (2ème et 4ème lundis et 3ème mercredi du mois S/ RDV: 05 56 44 30 30)
- Maison du Département et des Solidarités (MDS): Service social, PMI et selon secteur Centre de Santé Sexuelle
- Centre Hospitalier d'Arcachon
 - Unité de Victimologie 05 57 52 92 77 (Niveau 1), S/ RDV du lundi - vendredi unite.victimologie@ch-arcachon.fr
 - Urgences:
 - PASS /Service social:

Medoc

- Agir Contre les Violences faites aux Femmes (ACV2F)
 - 06 70 72 30 51
 - CIDFF
 - LESPARRE
 - Espace Info Ecoute - 10 place du Maréchal Foch
(1ers et 3èmes vendredis S/ RDV: 05 56 41 66 60)
- Maison du Département et des Solidarités (MDS): Service social, PMI et selon secteur Centre de Santé Sexuelle
 - LESPARRE
 - PAUILLAC
 - Clinique de Lesparre

- Planning familial 33 (permanences)
- 06 52 79 64 74
 - planningfamilialsudgironde@gmail.com
 - Langon/ La Réole / Bazas
- Maison du Département et des Solidarités (MDS): Service social, PMI et selon secteur Centre de Santé Sexuelle : 05 56 63 62 20
 - BAZAS - 14 Av. de la République
 - CADILLAC- 21 Rte de Sauveterre
 - LANGON - 34b Cr du Général Leclerc
 - LA REOLE - 12 chemin de Peyrefitte
- Centre Hospitalier Sud Gironde
 - Langon
 - Urgences
 - PASS Service Social
 - CSS
 - La Réole
 - Centre Périnatal de Proximité / CSS

- Vict'AID – Institut Don Bosco
 - 05 56 01 28 69 -
 - Intervenante sociale en Gendarmerie : 06 17 45 52 47
- CIDFF
 - BLAYE
 - Mission locale - 17 rue Saint Simon
 - 1er **lundi 9h30 à 12h30 RDV 05 57 42 89 75**
 - CASTILLON-LA-BATAILLE
 - MSAP, 2 rue 19 mars 1962
 - 1er et 3ème **mardis 9h00 à 12h00 rdv 05 57 41 52 60**
 - LIBOURNE (05 56 44 30 30 / 05 57 51 93 92)
 - CIDFF GIRONDE - 1 rue Montesquieu (Accès au droit, Accès à l'emploi, Soutien Psychologique [lundi de 9h à 12h et de 14h à 17h ; le mercredi de 14h à 17h] s/ RDV)
 - Point d'Accès aux droits, 8 bis avenue de Verdun (2ème et 4ème **mercredis après-midi s/ RDV**)
 - Tribunal Grande Instance 22 rue Thiers (mercredis 9 –12h SANS RDV)
 - SAINTE-FOY-LA-GRANDE
 - RELAIS DES SERVICES PUBLICS- 12 Boulevard Charles Garrau (**2 vendredis par mois de 9h - 12h S/ RDV 05 57 48 60 90**)
 - SAINT YZAN DE SOUDIAC
 - CIAS - 49 avenue du général de Gaulle (**1er, 3ème lundis 14h –17h S/RDV au 05 57 58 67 16**)
 - Maison du Département et des Solidarités (MDS): Service social, PMI et selon secteur Centre de Santé Sexuelle
 - Pôle Libournais **05 57 51 48 70**
 - CASTILLON-LA-BATAILLE – Antenne MSAP, 2 rue 19 mars 1962
 - COUTRAS - 1 Rue Denis Cordonnier
 - LIBOURNE - 14 Rue Jules Védrines
 - SAINTE FOY LA GRANDE- 85 Bis Rue Waldeck Rousseau
 - Pôle Haute Gironde 05 57 43 19 22
 - BLAYE- 2 Rue de la Libération
 - SAINT ANDRE DE CUBZAC - 49 Rue Henri Grouès

- Centre Hospitalier de Libourne
 - Unité médico-judiciaire de proximité : **05 57 55 15 31**
 - Urgences : **05 57 55 15 07**
 - Permanence d'accès aux soins de santé (PASS) : **05 24 50 73 14**
 - Service social : **05 57 55 34 00**
 - Centre de Santé Sexuelle
- Centre Hospitalier de Blaye
 - Urgences : 05 57 33 40 14
 - Permanence d'accès aux soins de santé (PASS) & Service social: 05 57 33 46 59
 - Pôle Mère Enfant (Maternité, CSS) 05 57 33 40 28

Ressources pour aller plus loin

Pour aller plus loin:

- Formations : par le site du Centre Régional Psychotrauma (CRP) ou par le Centre Départemental De l'Enfance) ou par les associations (le Planning Familial, CIDFF, la maison d'Ella, etc.)
- Sites : de la MIPROF (mission interministérielle pour la protection des femmes contre les violences) / Déclic Violence / Noustoutes / stop violence femme (missioninter ministerielle) / mémoire traumatique
- <https://arretonslesviolences.gouv.fr/je-suis-professionnel/outils-de-formation>
- https://www.has-sante.fr/jcms/p_3104867/fr/reperage-des-femmes-victimes-de-violences-au-sein-du-couple

<https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F12544>

- [presentation de l observatoire - 2022 05 18.pdf \(dreets.gouv.fr\)](#) observatoire des violences sexuelles et sexistes en NA
- Podcast: « des hommes violents » France Culture

- Violences faites aux femmes: enquête auprès des sages-femmes en activité», MIPROF, 2015
<http://stop-violences-femmes.gouv.fr/Enquetes-aupres-des-professionnel-le-s.html>
- «Intimate partner violence victimization prior to and during pregnancy among women residing in 26 US states: association with maternal and neonatal health», Silverman et al, 2006.
- Kit Sensibilisation – Association Un Maillon Manquant – Formation des professionnels soignants.
- MOOC : <https://www.my-mooc.com/fr/mooc/violences-faites-aux-femmes/>
- <https://www.fun-mooc.fr/fr/cours/victimes-introduction-la-victimologie/>

vidéo:

C'est quoi la sidération de Muriel Salmona (2'45) <https://www.youtube.com/watch?v= AwW Pxfzp0>

Les mécanismes de l'emprise « centre Hubertine Auclert » (3'47)
<https://www.youtube.com/watch?v=xG4iBsSOQHo>

Anna (16 min) <https://www.dailymotion.com/video/x2aqge9>

- Anna : les mécanismes de la violence « miprof » (6'33)
- Anna : repérage des violences faites aux femmes « miprof » (5'59)
- Anna : orientation d'une femme victime de violence « miprof » (4'04)

Elisa (13 min) <https://dai.ly/x2aqgy0>

- les effets du questionnement systématique

idées d'ouvrages:

- Femmes sous emprise - de Marie-France HIRIGOYEN
- Le corps n'oublie pas - de Bessel Van Der Kolk
- Le trauma comment s'en sortir - de Caroline Hingray et Wissan El-Hage
- J'aimais le diable - de Julie BODELOT
- Le désamour - de Leila Zaoui
-

Echanges avec la salle



**Merci à la PMI,
au RPNA
et au CDOM**